

## II

*L'ambassadeur de France au Canada au secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

### AMBASSADE DE FRANCE

Ottawa, le 17 novembre 1965.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, me faisant voir ce qui suit:

"Dans le cadre dudit Accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront être l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

"L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera, soit du fait que celles se seront référées à l'Accord culturel et à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral."

J'ai l'honneur au nom du Gouvernement français de prendre acte des indications qui précèdent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

FRANÇOIS LEDUC

L'honorable Paul Martin,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
OTTAWA.

### PROGRAMME D'ÉCHANGES CULTURELS ENTREPRIS DANS LE CADRE DU NOUVEL ACCORD.

La mise en train du programme d'échanges entrepris dans le cadre du nouvel accord est déjà bien avancée. Elle a été grandement facilitée du côté canadien par le fait que le gouvernement fédéral a lancé depuis 1964 un programme d'échanges culturels avec les pays de langue française, présentement doté d'un budget de 1 million de dollars. Par ailleurs des discussions préliminaires entre hauts fonctionnaires français et canadiens représentant les principaux ministères et agences intéressés ont eu lieu à Paris en septembre dernier pour y préparer la mise en œuvre de l'Accord. Les délégations française et canadienne étaient dirigées respectivement par M. Jean Basdevant, Directeur général des Affaires culturelles et techniques au ministère des Affaires étrangères pour la France et par M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le Canada. Ce fut l'occasion de dresser un bilan des échanges culturels qui existaient déjà entre les deux pays, d'examiner les mesures à prendre pour mieux coordonner et d'étudier enfin différents projets nouveaux et les méthodes les plus appropriées pour les mettre en œuvre.

Voici comment se présente actuellement les différents points de ce programme:

#### I. *Les échanges universitaires.*

##### a) *Bourses:*

Les bourses du Gouvernement français à des étudiants canadiens sont passées de 45 pour l'année 1964-1965 à 60 pour l'année 1965-1966 et augmenteront à nouveau en 1966-1967. Le Gouvernement canadien pour sa part qui avait accordé à des étudiants français 28 bourses pour l'année 1964-1965, en accordera désormais plus de 100 à compter de cette année. Il a été convenu de part et d'autre que des méthodes ap-